



## Demission suite a un congee parentale

Par **blondel**, le **17/04/2009** à **10:51**

Bonjour, je suis actuellement en congee parental je doit reprendre le 2 mai 2009 etant conseillere de vente elle me propose caissiere ou licenciement j'ai envoyee une lettre recommander pour connaitre ses attention precise mais elle ne repond pas depuis le 1 avril j'aimerais un licenciement a la mi-avril car la date de reprise approche et je ne veux pas reprendre car je suis sur quelle me m'ettra la pression pour que je parte de moi meme par contre si je par de moi meme j'aurai le chomage au bout de combien de temps merci